BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes et gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est

Décision n° 74257 du 5 novembre 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est

NOR: INTJ1825725S

Le commandant de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision nº 90934 du 1er décembre 2017 (NOR: INTJ1727052S),

Décide:

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er décembre 2018 :

Feuillet Frédéric NIGEND: 145 967 NLS: 5272 699

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er décembre 2018 :

Kosak Éric NIGEND : 166 351 NLS : 8022 549

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1er décembre 2018 :

 Gillery Éric
 NIGEND : 118 902
 NLS : 5220 852

 Perrin Lionel
 NIGEND : 117 327
 NLS : 5219 185

 Lemâle Philippe
 NIGEND : 125 336
 NLS : 5270 771

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er décembre 2018 :

 Hébrard Philippe
 NIGEND : 132 025
 NLS : 5294127

 Riquel Gilbert
 NIGEND : 136 288
 NLS : 5323961

 Irazu Pascal
 NIGEND : 134 814
 NLS : 5311053

 Argoud Philippe
 NIGEND : 133 835
 NLS : 5294 800

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 novembre 2018.

Le général de corps d'armée, commandant la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est, P. Gumbert